

WEBINAIRE du 2 avril à 13 h 30

COVID-19 : MESURES ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES POUR LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS

Liste [non-exhaustive](#) des principaux programmes d'aide
Dernière mise à jour : [30 mars 2020](#)

**QUÉBEC
INTERNATIONAL**
Développement économique
Economic Development

QUÉBEC INTERNATIONAL

NOS MANDATS

Soutenir
l'innovation, la
commercialisation
et l'exportation

Attirer et retenir
les travailleurs
étrangers et
les étudiants
internationaux

Promouvoir
l'environnement
d'affaires
de la région

Attirer les
investissements
étrangers et les
entrepreneurs
internationaux

Soutenir
l'entrepreneuriat
en haute
technologie

Assurer le
développement
des pôles
d'excellence

SERVICES AUX ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS DE FORCE (SEDSF)

Services aux entreprises

COMMERCIALISATION ET EXPORTATION

- ORPEX de la Capitale-Nationale

INNOVATION

- Centre d'expertises industrielles 4.0
- L'Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem
- Grands projets et thématiques porteurs pour la région (ville intelligente, cyber sécurité, Blockchain, 5G, etc.)

Secteurs de force

CRÉNEAU D'EXCELLENCE ACCORD

- Québec BVI
- Québec EPIX
- Québec NUTRI
- Québec VITAE

L'ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE TECHNO-TANDEM

- IA et solutions numériques
- Technologies appliquées
- Manufacturier

NOTRE ÉQUIPE EN INNOVATION

Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem



Cédric Prince

DDA
Technologies appliquées
et manufacturier
spécialiste financement

cprince@quebecinternational.ca



Alexandra Masson

DDA
Intelligence artificielle et
solutions numériques

amasson@quebecinternational.ca



Kevin Pochon

Conseiller aux entreprises
secteur manufacturier

kpochon@quebecinternational.ca

ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE TECHNO-TANDEM

Nos actions en bref

- Services-conseils sur l'ensemble des enjeux d'affaires
- Réalisation de diagnostics 360
- Référencement vers les services et les programmes de QI et de ses partenaires
- Activités de formation sur les services et les programmes de financement



TABLE DES MATIÈRES

- 1 Mesures et programmes gouvernementaux pour les **entreprises** :
Fédéral, Provincial et Municipal
- 2 Mesures et programmes gouvernementaux pour les **particuliers**:
Fédéral et Provincial
- 3 Programmes : appels pour les fournisseurs/développeurs de technologies

1

MESURES ET PROGRAMMES POUR LES ENTREPRISES

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL



AIDES FISCALES ET DIRECTES



FÉDÉRAL | AIDES FISCALES

Report du paiement de tout montant d'impôt

Pour les entreprises, le paiement des acomptes provisionnels et des impôts qui seraient dus ou exigibles après le 18 mars 2020 et avant le 1er septembre 2020 a été reportée au 1er septembre 2020. Cela signifie que vous n'aurez pas de pénalité ni d'intérêt si votre solde dû est payé au plus tard le 1^{er} septembre 2020. Cet allègement s'appliquerait au solde d'impôt à payer, ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'appliquera à ces montants durant cette période.

canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19.html#business

Subvention salariale temporaire pour les employeurs

Offrira aux petites entreprises admissibles une subvention salariale équivalant à 10 % des salaires du 18 mars 2020 au 20 juin 2020, et ce, jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.

Les entreprises pourront bénéficier immédiatement de cette mesure de soutien en réduisant leurs versements d'impôt sur le revenu retenu sur la rémunération de leurs employés.

Parmi les organismes admissibles, il y a ceux bénéficiant de la déduction pour petites entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.

canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Subvention salariale d'urgence du Canada

Vise à prévenir d'autres pertes d'emplois, à encourager les employeurs à réembaucher les travailleurs qu'ils ont dû mettre à pied à cause de la COVID-19 et à aider les entreprises canadiennes et d'autres employeurs à mieux se positionner pour reprendre plus facilement leurs activités régulières après la crise.

Montant de la subvention	• Montant hebdomadaire = 75% x salaire annuel (max 58,700\$) / 52 semaines • Donc un maximum de 847\$/semaine/employé • Déterminé en fonction des salaires réellement versés aux employés • Pas de plafond par employeur
Durée du programme	• Du 15 mars au 6 juin 2020 • Donc une durée de 12 semaines
Condition relative à la baisse des revenus bruts	• Baisse de 30% par rapport au même mois en 2019 (mars, avril ou juin)
Procédure pour demander la subvention	• Demande par l'entreprise via un site web qui sera bientôt lancé • Demande doit être faite à chaque mois • Les sommes seront disponibles d'ici 6 semaines • Recommandé d'opter pour dépôt direct pour recevoir plus rapidement l'argent

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html>

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme de crédit/prêts aux entreprises

- Dans le cadre de ce programme de 65 milliards, Exportations et Développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) fourniront de l'aide sous la forme de prêts directs et d'autres types de soutien financier au taux du marché aux entreprises dont le modèle commercial est viable, mais qui auraient autrement un accès limité au financement.
- En travaillant en étroite collaboration avec les institutions financières, ce programme permettra de combler les lacunes d'accès aux marchés en plus d'encourager l'attribution d'un plus grand nombre de prêts de la part des institutions du secteur privé.
- Les entreprises qui désirent obtenir de l'aide en s'appuyant sur le Programme de Crédit aux Entreprises (PCE) devraient communiquer avec les institutions financières avec lesquelles elles ont déjà une relation, afin que celles-ci puissent évaluer la demande financière du client. Lorsque les besoins du client dépassent le niveau de soutien pouvant être accordé par l'institution financière, cette dernière collaborera avec la BDC ou EDC en vue d'obtenir des ressources supplémentaires que le gouvernement a mises à disposition par l'intermédiaire du PCE.

canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme de crédit/prêts aux entreprises (suite)

Volet 1 : Programme de prêts conjoint pour les PME

Volet 2 : Programme Garantie – PCE d'EDC

Volet 3 : Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

Étapes à suivre :

1. Communiquer avec son institution financière
2. L'institution financière réfèrera à BDC ou à EDC



FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme de crédit/prêts aux entreprises (suite)

Volet 1 : Programme de prêts conjoint pour les PME

- Prêts de fonds de roulement assortis de modalités de remboursement souples tel que le report des versements sur le capital pour les entreprises admissibles;
- modalités de remboursements souples, tel que le report des versements sur le capital jusqu'à 6 mois, pour les **clients existants** dont l'engagement de prêt total auprès de BDC est d'un million de dollars ou moins;
- Réduction des taux pour les nouveaux prêts admissibles;
- Des **précisions relatives aux mesures** déployées dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises (PCE), notamment le soutien spécifique à certains secteurs, **seront annoncées au cours des prochains jours.**

BDC | COVID-19 : aide aux canadiens



FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme de crédit/prêts aux entreprises (suite)

Volet 2 : Garanties de prêt pour les PME

Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises, EDC garantira les nouvelles marges de crédit opérationnelles et les nouveaux prêts à terme pour les flux de trésorerie que les institutions financières consentent aux PME (dorénavant, au plus 6,25 millions de dollars).

Ce programme de garantie est plafonné à 20 milliards de dollars au total pour le secteur des exportations et les entreprises nationales.

Dans le cadre du mandat temporairement élargi D'EDC, toutes les entreprises canadiennes, peu importe leur statut d'exportation, pourront en bénéficier.



[Lien BDC](#)



[Lien EDC](#)

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme de crédit/prêts aux entreprises

		BDC	EDC
Nouveaux Prêts	Prêt pour besoins de fonds de roulement urgents	Jusqu'à 6,25M\$	
	Garanties de prêts		Jusqu'à 6,25M\$
	Moratoire - Capital et intérêt	Jusqu'à 12 mois	Cas par cas
	Durée de l'amortissement du prêt	24 mois après le moratoire	Cas par cas
Prêts existants	Capitalisation d'intérêts	Possible	
	Moratoire de capital	Jusqu'à 6 mois	
Autres considérations	Frais d'évaluation de dossier	500\$	

Informations requises	États financiers historiques	
	Budget annuel	
	États financiers de l'année en cours	
	Projection des flux monétaires	
	Description des effets de la COVID-19, y compris les besoins en flux monétaires	
	Certificats d'enregistrement	
	Organigramme corporatif	
	Plan d'action pour contrer les effets de la COVID-19	

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme de crédit/prêts aux entreprises (suite)

Volet 3 : Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

- Prêts sans intérêts jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux PME et aux organismes à but non lucratif (OBNL). Ces liquidités d'urgence peuvent servir à couvrir des frais fixes, comme les salaires, le loyer, les assurances et les coûts des services publics.
- Jusqu'au quart (25 %) du solde de chaque prêt sera effacé à l'échéance de remboursement établie au 31 décembre 2022, jusqu'à un maximum de 10 000 \$
- Disponibles auprès des institutions financières déjà impliquées en financement d'entreprises, en collaboration avec la société d'État fédérale Exportation et développement Canada (EDC)
- Afin d'y être admissibles, les PME et les OBNL devront démontrer qu'elles ont payé entre 50 000 \$ et 1 million en masse salariale totale en 2019.

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Programme Travail partagé de l'assurance-emploi

Mise en œuvre du programme Travail partagé de l'assurance-emploi, qui offre des prestations aux travailleurs qui acceptent de réduire leur horaire de travail normal en raison de nouvelles circonstances indépendantes de la volonté de leur employeur en faisant passer la durée d'admissibilité des ententes de travail partagé de 38 à 76 semaines, en assouplissant les conditions d'admissibilité et en simplifiant le processus de demande.

Pour être admissible à un accord de Travail partagé, votre entreprise doit :

- Connaître une diminution récente de ses activités d'environ 10 %
- Afficher une baisse récente des activités qui est **directement** ou **indirectement** liée à l'impact de la COVID-19, au ralentissement du secteur forestier et de l'acier et de l'aluminium
- Démontrer que la pénurie de travail est temporaire et indépendante de sa volonté, et qu'il ne s'agit pas d'un ralentissement cyclique ou récurrent
- Avoir mené ses activités à l'année depuis au moins deux ans au Canada
- Être une entreprise privée, une société ouverte ou un organisme sans but lucratif
- Avoir au moins deux employés faisant partie de l'unité de Travail partagé*
- Être disposé à mettre en œuvre un plan de redressement pour appuyer les activités courantes et la durabilité de l'entreprise.

canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/mesures-temporaires-secteur-forestier.html

* Une unité de Travail partagé est un groupe d'employés qui exécutent des tâches similaires et acceptent de réduire leurs heures de travail sur une période définie.



AIDES FISCALES ET DIRECTES

PROVINCIAL | AIDES FISCALES

Report de la production des déclarations de revenus

- Pour les entreprises, le paiement des acomptes provisionnels et des impôts qui seraient dus à compter d'aujourd'hui est suspendu **jusqu'au 31 juillet prochain**. Les entreprises disposeront d'un délai raisonnable pour verser les sommes dues.
- Les activités liées à la **vérification fiscale** et au **recouvrement** sont **suspendues**, et l'organisation fera preuve d'ouverture et de souplesse à l'égard de la durée habituelle des ententes de paiement liées aux dettes fiscales.

revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/details/167313/2020-03-17/



PROVINCIAL | AIDES DIRECTES

Prêts/Garanties de prêts Investissement Québec

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

Ce financement s'adresse aux entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale qui mènent des activités commerciales. **Les entreprises visées sont celles qui se trouvent dans une situation précaire et en difficulté temporaire en raison de la COVID-19.** Elles devront démontrer que leur structure financière présente une perspective de rentabilité.

L'entreprise doit démontrer que ses **problèmes de liquidité sont temporaires** et que son manque de liquidités est causé par:

- un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service)
- une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises. **Les dossiers seront étudiés au cas par cas**, selon la situation que connaît l'entreprise et selon les pratiques de gestion à Investissement Québec.

PROVINCIAL | AIDES DIRECTES

Prêts/Garanties de prêts Investissement Québec

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) - suite

Pour les entreprises non clientes qui désirent se prévaloir d'une garantie de prêts, veuillez d'abord contacter votre institution financière qui pourra par la suite entrer en contact avec l'un de nos directeurs de comptes.

[Contacter les directeurs de comptes](#)

Pour les entreprises déjà clientes d'Investissement Québec, communiquez directement avec votre directeur de comptes ou de projets par courriel ou par téléphone en consultant le répertoire de nos bureaux.

[Consulter le répertoire](#)

PROVINCIAL | AIDES DIRECTES

Prêts/Garanties de prêts Investissement Québec Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) - suite

Prêts et garanties de prêts offerts par Investissement Québec.
La mesure permet de soutenir le fonds de roulement de l'entreprise.
Les montants débutent à 50,000\$ avec des conditions de remboursement très avantageuses.

Conditions :

1. Démontrer la cause à effet des pertes de revenus en lien avec le COVID-19;
2. démontrer une rentabilité avant et après la crise.

PROVINCIAL | AIDES DIRECTES

Prêts/Garanties de prêts Investissement Québec

Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) - suite

		IQ
Nouveaux Prêts	Prêt pour besoins de fonds de roulement urgents	50 000\$ et plus
	Garanties de prêts	50 000\$ et plus
	Moratoire - Capital et intérêt	Jusqu'à 12 mois
	Durée de l'amortissement du prêt	de 36 à 60 mois
Prêts existants	Capitalisation d'intérêts	Possible
	Moratoire de capital	Jusqu'à 6 mois
Autres considérations	Frais d'évaluation de dossier	Aucun
Informations requises	États financiers historiques	
	Budget annuel	
	États financiers de l'année en cours	
	Projection des flux monétaires	
	Description des effets de la COVID-19, y compris les besoins en flux monétaires	
	Certificats d'enregistrement	
	Organigramme corporatif	
	Plan d'action pour contrer les effets de la COVID-19	

GOUVERNEMENT MUNICIPAL



AIDES FISCALES ET DIRECTES



MUNICIPAL | AIDES DIRECTES

Païement de taxes

La Ville de Québec reporte les prochains paiements de taxes municipales, **pour les particuliers et les entreprises**, selon les modalités suivantes :

- Paiement du 4 mai : reporté au 4 août
- Paiement du 3 juillet : reporté au 3 septembre
- Paiement du 3 septembre : reporté au 3 novembre

ville.quebec.qc.ca/covid19/index.aspx

MUNICIPAL | AIDES DIRECTES

Assouplissement prêts FLI

La Vision entrepreneuriale Québec 2023 et le Fonds local d'investissement (FLI) sont pleinement opérationnels et les entreprises peuvent continuer à présenter leurs projets.

Mesures d'assouplissement relatives aux prêts en cours :

- Un moratoire de trois mois a été instauré pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI;
- Les prélèvements sur les prêts en cours ont été suspendus temporairement.



2

MESURES ET PROGRAMMES POUR LES PARTICULIERS

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL



AIDES FISCALES ET DIRECTES



FÉDÉRAL | AIDES FISCALES

Report de la transmission des déclarations de revenus et de tout montant d'impôt

- Ottawa prolonge jusqu'au 1^{er} juin la date limite pour transmettre les déclarations de revenus des particuliers et reporte après le 31 août 2020 le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible entre aujourd'hui et septembre 2020.
- Cette mesure de soutien s'appliquera aux soldes d'impôt dus ainsi qu'aux acomptes.
- Aucun intérêt et aucune pénalité ne seront appliqués à ces montants pendant cette période.

canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19.html

FÉDÉRAL | AIDES FISCALES

Suppression de l'obligation de certificat médical pour les prestations de l'assurance-emploi

Pour les Canadiens qui ne bénéficient pas de congés de maladie payés (ou d'un mécanisme semblable en milieu de travail) et qui sont malades, en quarantaine ou obligés de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, le gouvernement a éliminé l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi.

[Consultez la section Soutien aux particuliers](#)

FÉDÉRAL | AIDES FISCALES

Crédit sur la TPS-TVQ

Pour plus de 12 millions de familles à **revenu faible ou modeste** qui peuvent avoir besoin d'une aide financière supplémentaire, le gouvernement propose de verser **d'ici le début du mois de mai 2020** un paiement spécial ponctuel par l'intermédiaire du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS). Le montant maximal annuel du crédit pour la TPS doublera alors pendant l'année de prestations 2019-2020.

Cette mesure fera augmenter le revenu des particuliers qui en bénéficieront de près de **400 \$ en moyenne pour les personnes seules et de près de 600 \$ pour les couples**.

Elle permettra d'injecter plus de 5,5 milliards de dollars dans l'économie.

[Consultez la section Soutien aux particuliers](#)

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Report des paiements hypothécaires et autres mesures provenant des banques canadiennes

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'autres assureurs hypothécaires offrent des outils aux prêteurs pouvant aider les propriétaires qui connaissent des difficultés financières. Parmi ces outils figurent le report des paiements, un nouvel amortissement d'un prêt, la capitalisation des arriérés d'intérêts et d'autres frais admissibles, et les ententes de paiement spéciales.

Les banques canadiennes ont donc affirmé leur engagement à travailler avec les clients pour leur offrir des solutions souples, au cas par cas, pour gérer les difficultés découlant des développements récents. Les difficultés financières peuvent être, par exemple, une interruption de la paye, l'interruption dans les services de garde d'enfants ou la maladie. Les grandes banques canadiennes ont confirmé que ce soutien comprendra un report des paiements d'hypothèque pouvant atteindre six mois, et la possibilité d'un allègement sur d'autres produits de crédit.

canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-particuliers.html#soutien_hypothecaire

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Prestation Canadienne d'urgence*

Prestation imposable de 2 000 \$ par mois pendant quatre mois au maximum. Sont **admissibles** :

- ✓ Les travailleurs qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas accès à un congé payé ou à une autre forme de soutien du revenu
- ✓ Les travailleurs qui sont malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne malade atteinte de la COVID-19
- ✓ Les parents travailleurs qui doivent rester à la maison sans salaire pour s'occuper d'enfants qui sont malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison des fermetures d'écoles et de garderies
- ✓ Les travailleurs qui ont encore leur emploi, mais qui ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail en ce moment et que leur employeur leur a demandé de ne pas venir travailler
- ✓ Les salariés et travailleurs autonomes, y compris les travailleurs à contrat, qui ne seraient pas admissibles par ailleurs à l'assurance-emploi.
- ✓ Il faut avoir gagné un revenu d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de leur demande;

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>

Vous pouvez vous préparer à faire demande en créant un compte « Mon dossier de l'ARC » et en vous inscrivant au dépôt direct afin de recevoir la prestation plus rapidement.

** Accessible par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé dès le début du mois d'avril.*

FÉDÉRAL | AIDES DIRECTES

Augmentation de l'allocation canadienne pour enfants

Pour les familles qui ont des enfants et qui ont besoin de plus d'aide, Ottawa va augmenter les prestations maximales de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour l'année 2019-2020, de 300 \$ par enfant. L'augmentation totale de l'ACE pour les familles bénéficiaires sera d'environ 550 \$ en moyenne; ces familles recevront 300 \$ de plus par enfant dans le versement du mois de mai. Cela représente un soutien additionnel de près de 2 G\$, selon Bill Morneau.

- Un paiement spécial sera versé d'ici le début du mois de mai 2020
- Les familles recevant l'ACE recevront le paiement spécial
- Il s'agit d'une majoration de 300 \$ par enfant.

canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-particuliers.html#allocation_soins_urgence



AIDES FISCALES ET DIRECTES



PROVINCIAL | AIDES FISCALES

Report de la production des déclarations de revenus

La date limite pour produire et transmettre la déclaration de revenus est reportée au 1^{er} juin 2020.

Les particuliers disposeront d'un délai raisonnable pour verser la somme due. Les citoyens qui prévoient recevoir un remboursement d'impôt ont tout avantage à produire leur déclaration de revenus rapidement pour obtenir les sommes auxquelles ils ont droit.

Pour ceux qui reçoivent des sommes provenant de programmes socio-fiscaux (crédit d'impôt pour solidarité, allocation famille, etc.), Revenu Québec s'assurera que les versements seront effectués comme prévu le 1^{er} juillet, malgré le report de la date limite de production de la déclaration de revenus.

revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/details/167313/2020-03-17/

PROVINCIAL | AIDES DIRECTES

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)

Le programme est destiné à offrir une aide financière pour répondre aux besoins des travailleurs qui, **en raison d'un isolement pour contrer la propagation du virus COVID-19, ne peuvent gagner en totalité leur revenu de travail et qui ne sont pas admissibles à un autre programme d'aide financière.**

Le programme offre **une aide financière de 573\$ par semaine**, jusqu'à un maximum de 4 semaines. Les travailleurs qui pourront bénéficier de ce programme sont ceux qui résident au Québec et qui sont en isolement pour l'une des raisons suivantes :

- ils ont contracté le virus ou présentent des symptômes
- ils ont été en contact avec une personne infectée
- ils reviennent de l'étranger.

De plus, les travailleurs qui sont en isolement ou qui sont susceptibles de l'être selon les critères ci-dessus sont admissibles au PATT COVID-19 :

- s'ils ne sont pas indemnisés par leur employeur
- s'ils n'ont pas d'assurance privée
- s'ils ne sont pas couverts par les programmes gouvernementaux, notamment l'assurance-emploi au gouvernement fédéral.

quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs/

GOUVERNEMENT MUNICIPAL



AIDES FISCALES ET DIRECTES

MUNICIPAL | AIDES DIRECTES

Païement de taxes

La Ville reporte les prochains paiements de taxes municipales, **pour les particuliers et les entreprises**, selon les modalités suivantes :

- Paiement du 4 mai : reporté au 4 août
- Paiement du 3 juillet : reporté au 3 septembre
- Paiement du 3 septembre : reporté au 3 novembre

ville.quebec.qc.ca/covid19/index.aspx

**PROGRAMMES :
APPELS POUR LES
FOURNISSEURS/
DÉVELOPPEURS DE
TECHNOLOGIES**



GOUVERNEMENT FÉDÉRAL



PROGRAMMES & APPELS À PROJETS



PLAN CANADIEN DE MOBILISATION DU SECTEUR INDUSTRIEL POUR LUTTER CONTRE LA COVID-19

Recentrer les programmes industriels et d'innovation actuels du Canada en incluant dans leur mandat une obligation d'accorder la priorité à la lutte contre la COVID-19. Parmi ces programmes, notons les suivants :

- le **Fonds stratégique pour l'innovation** qui soutient directement les entreprises canadiennes qui réalisent des projets à grande échelle;
- le **Conseil national de recherches du Canada** qui accélère la recherche et le développement avec des petites et moyennes entreprises;
- les **supergrappes d'innovation** qui mettent à contribution un réseau national de 1 800 membres, et **Solutions innovatrices Canada** qui aide les entreprises à commercialiser plus rapidement leurs produits.

Apporter un soutien direct à des entreprises canadiennes de premier plan qui réalisent des projets de recherche et de développement à grande échelle et bien avancés visant, pour le moment, à élaborer des mesures pour lutter contre la COVID-19.

Mettre des entreprises innovatrices au défi de concevoir des solutions, des technologies et des produits fondés sur la recherche qui contribueront à répondre à divers enjeux liés à la COVID-19.

pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/20/premier-ministre-annonce-plan-canadien-de-mobilisation-du-secteur

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA (CNRC)

Le programme d'acquisition de défis COVID-19 : Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC et Solutions innovatrices Canada

Objectif : Poser des défis pour la recherche de solutions quasi commerciales aux petites et moyennes entreprises (moins de 500 employés) qui ont besoin du soutien financier du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) pour affiner et vendre leur produit ou leur solution en réponse à un besoin lié à la COVID-19.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et Santé Canada (SC) établiront un certain nombre de défis qui cadrent avec les besoins des fournisseurs de soins de santé pour lutter contre la COVID-19.

Le PARI CNRC fera équipe avec **Solutions Innovatrices Canada** pour lancer des appels de propositions au cours des prochaines semaines. Le but : relever les défis, financer la création de solutions et faire l'acquisition des produits et services nécessaires à la lutte contre la COVID-19.

nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA (CNRC)

Le Programme Défi en réponse à la pandémie

Objectif : Constituer des équipes pour relever les défis qui nécessitent des recherches et des développements pour trouver des solutions aux besoins liés à la COVID-19. Le CNRC créera ces équipes en s'appuyant sur les capacités gouvernementales internes et sur les chercheurs universitaires ainsi que leurs domaines d'expertise et leurs capacités connexes.

Grâce à un financement de 15 millions de dollars, le CNRC pourra créer des équipes spécialisées pour relever les défis dans les domaines où les besoins en recherche-développement (R-D) sont les plus criants dans la lutte contre la COVID-19.

Le Programme Défi en réponse à la pandémie s'articule autour des trois grands axes de recherche que voici :

1. Détection et diagnostic rapides
2. Développement de thérapies et de vaccins
3. La santé numérique

Les chercheurs des universités canadiennes et internationales, des ministères, des collèges et des entreprises hautement innovantes ayant une expertise pertinente peuvent désormais **manifestar leur intérêt à travailler** avec nous sur ces défis en s'inscrivant ici :

nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA (CNRC)

Capacité de biofabrication à Royalmount : le Centre de recherche en thérapeutique en santé humaine du CNRC

Objectif : Mettre en place sur une plateforme de bonnes pratiques de fabrication pour la mise au point et la mise à l'échelle de vaccins et traitement candidats canadiens contre la COVID-19.

Un **investissement de 15 millions** de dollars financera la certification des installations pour la conformité aux bonnes pratiques de fabrication, et permettra la production de matériel qui sera utilisé chez l'humain, en particulier pour les vaccins ou les produits thérapeutiques

Une fois certifiées, ces installations seront en mesure d'accélérer la production et l'essai à grande échelle de divers types de vaccins candidats dans le contexte de l'actuelle pandémie de la COVID-19, notamment des produits à base de protéines, de vecteurs viraux et d'anticorps.

nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/reaction-cnrc-pandemie-covid-19

APPEL À L'ACTION! FOURNISSEURS CANADIENS

Aidez à combattre la COVID-19!

- Si vous êtes un manufacturier canadien ou une entreprise canadienne qui peut aider le Canada à répondre aux besoins en fournitures médicales, votre aide est nécessaire.
- Si vous pouvez répondre oui aux affirmations suivantes,
 - Vos activités manufacturières sont basées au Canada ou vous avez facilement accès aux intrants nécessaires par le biais de votre chaîne d'approvisionnement.
 - Vous disposez d'équipements pouvant être modifiés ou d'installations qui pourraient être réorganisées rapidement pour répondre aux besoins médicaux, notamment pour fabriquer de l'équipement de protection individuelle comme des gants, des masques et des blouses chirurgicales; des désinfectants; des lingettes; des ventilateurs; et d'autres équipements et fournitures médicaux.
 - Vous avez des travailleurs qualifiés capables de réagir et qui seraient disponibles pour travailler dans les circonstances actuelles.
- Veuillez envoyer une brève description de votre offre à ic.mid-dim.ic@canada.ca

canada.ca/fr/services/entreprises/maintenirfairecroitreameliorerentreprise/aide-manufacturiers.html

achatsetventes.gc.ca/appel-a-tous-les-fournisseurs-aider-le-canada-a-combattre-le-covid-19

APPEL À PROJETS

Financement agricole Canada

Augmentation du crédit à la disposition des agriculteurs et du secteur agroalimentaire par l'intermédiaire de Financement agricole Canada.

Une aide financière pour lui donner une capacité de prêt supplémentaire de 5 milliards de dollars pour aider les producteurs, les entreprises agroalimentaires et les transformateurs d'aliments.

fcc-fac.ca/fr/covid-19.html

APPEL À PROJETS

MITACS

Financement bonifié pour les projets qui correspondent à l'appel Fédéral ou Provincial en appui à la lutte contre le Coronavirus

- Projets collaboratifs entreprises-universités ou collèges
- Étudiants qui intègrent l'équipe industrielle
- Levier exceptionnel de 1:3 ... 3,750\$ devient 15,000\$!!
- Traitement express de votre demande
- Limité à 200 projets. Pour des détails, contactez un représentant Mitacs en développement des affaires.

cprince@mitacs.ca



APPEL À PROJETS

CRSNG

- Subventions Alliance du CRSNG relatives à la COVID-19
- Chercheurs universitaires collaborant avec des organismes du secteur privé, du secteur public ou du secteur sans but lucratif
- Jusqu'à 50 000 \$
- Jusqu'à un an
- Traitement des demandes en accéléré
- Aucune contribution en espèces

https://www.nserc-crsng.gc.ca/Innovate-Innover/COVID-19/index_fra.asp



GOUVERNEMENT PROVINCIAL



APPELS À PROJETS & SERVICES ESSENTIELS

APPEL À PROJETS – RÉSEAUX SECTORIELS

MEDTEQ

MEDTEQ appelle ses membres et l'ensemble de l'industrie des technologies médicales et de la santé en général, à leur envoyer leurs solutions technologiques innovantes et leurs idées afin de contrer à court ou moyen terme cette menace, mais aussi d'assurer la relance économique qui en résultera.

Contactez leurs équipes à covid-19@medteq.ca dès maintenant.

PROMPT

Prompt lance un appel à projets :

- Projets avec impact le plus direct possible sur la santé, des technologies médicales reliées au diagnostic ou au traitement de nos concitoyens
- Innovations utiles aux institutions et cliniciens sur la ligne de front de la lutte contre la pandémie, soit des solutions d'optimisation d'efficacité et multiplication d'impact
- Solutions permettant aux travailleurs et entreprises de mieux s'adapter aux nouveaux défis et contexte auxquels ils font face en ces temps difficiles.

promptinnov.com/covid19/



APPEL À PROJETS – RÉSEAUX SECTORIELS

Consortium québécois sur la découverte du médicament

Si vous avez des solutions à apporter à la crise actuelle dans les domaines suivants:

- Outils de prévention, de diagnostic ou traitements;
- Technologies habilitantes qui accélèrent le développement de vaccins, médicaments ou tests diagnostiques;
- Méthodes pour accélérer ou améliorer les essais cliniques;
- Méthodes de suivi et de contrôle de l'évolution du virus;
- Amélioration des méthodes de production et d'approvisionnement;
- Toute autre technologie ou approche qui apporte des solutions aux enjeux les plus pressants associés à la pandémie.

cqdm.org/fr/news-and-events/cqdm-covid-19/



APPEL À PROJETS – RÉSEAUX SECTORIELS

Génome Québec

Si vous avez des solutions génomiques à proposer dans les domaines suivants (liste non exhaustive), veuillez remplir le formulaire du gouvernement du Québec (voir ci-dessous) et le transmettre immédiatement à l'adresse suivante COVID-19@genomequebec.com :

- La mise au point d'outils pour des diagnostics, des traitements ou de la prévention
- La mise au point d'outils diagnostiques pour les programmes de dépistage
- La découverte de marqueurs, ou de variantes génomiques, qui mènera à de nouveaux traitements, instruments ou diagnostics
- Le développement de vaccins ou de médicaments.

genomequebec.com/68-concours-covid-19-appel-a-solutions-genomiques/



APPEL À PROJETS – RÉSEAUX SECTORIELS

Institut TransMedtech

- Dans le cadre de sa mission de mobilisation de l'innovation en technologies médicales et dans la foulée de l'effort mondial pour contrer la pandémie de COVID-19, l'Institut TransMedTech lance un appel à besoins, offre d'expertises et/ou innovations technologiques;
- Les propositions acceptées démarreront d'ici 2 à 4 semaines, avec des livrables principaux réalisables d'ici 2 à 6 mois;
- Support financier dont l'enveloppe TransMedTech pourrait aller de 5 000\$ à 50 000\$ par projet.



APPEL À PROJETS – RÉSEAUX SECTORIELS

PROVINCIAL | Récapitulatif

- Développement des médicaments / vaccins : [GENOME QUEBEC](#) , [CQDM](#)
- Développement des équipements médicaux : [MEDTEQ](#)
- Développement des solutions numériques incluant la micro-électronique : [PROMPT](#)
- Soutien à la fabrication de fournitures et d'équipements médicaux: jecontribue@economie.gouv.qc.ca. C'est la Direction des Industries Stratégiques et projets économiques majeurs du MEI qui gère les offres des infrastructures, équipements et main d'œuvre disponibles pour la production des produits d'urgence.
- **Court terme** – Immédiatement (jours ou semaines) : projets déjà approuvés par Santé Canada visant un déploiement à plus grande échelle
- **Moyen terme** (5 à 6 mois) : projets qui ont besoin de former un équipe pour le mettre en exécution et passer à travers du Fast Track
- **Long terme** (12 mois et plus) : projet de recherche sur les vaccins, médicaments, nouvelles approches.

Autres programmes: d'intérêt

MILA: <https://www.data-against-covid.org/>

Mur des innovations québécoises: <https://technomontreal.com/programmes/le-mur-des-innovations-technologiques-quebecoises/>

SERVICES ESSENTIELS - QUÉBEC

Services essentiels

- Le gouvernement du Québec ordonne de réduire au minimum, à compter du mercredi 25 mars à 00:01 et jusqu'au 13 avril 2020, l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires;
- À noter que le télétravail et le commerce en ligne sont permis en tout temps pour toutes les entreprises;
- Toutes les entreprises produisant des intrants ou des matières premières nécessaires aux services et activités prioritaires doivent maintenir leurs activités en conséquence, en tenant compte des directives de la santé publique;
- Les entreprises œuvrant dans les services non essentiels, excluant les commerces, peuvent maintenir un niveau d'opérations minimum afin d'assurer la reprise de leurs activités, en tenant compte des directives de la santé publique;
- **Liste des services et activités prioritaires:**

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/>

Si l'activité de votre entreprise n'est pas répertoriée au lien ci-dessus, mais que vous pensez qu'elle est prioritaire, vous pouvez vérifier la désignation comme entreprise prioritaire.

Formulaire disponible à l'adresse ci-dessus

QUESTIONS
COMMENTAIRES



MERCI À NOS PARTENAIRES!

Cédric Prince
Directeur – Technologies appliquées et Manufacturier
Spécialiste financement
cprince@quebecinternational.ca

quebecinternational.ca

